Zeyen + Baumann aménageurs-urbanistes

Dossier 18

J:\SANEM\PAG+PAP QE+RBV\SMODIF: PAG+PAP QE\18_BELVAL-SUD PASSERELLE\05_PARTIE GRAPHIQUE\PAG\SANEM_MODIF PAG 18_BELVAL-SUD PASSERELLE_PLAN EN VIGUEUR 2024-08.DWG - 20.08.2024

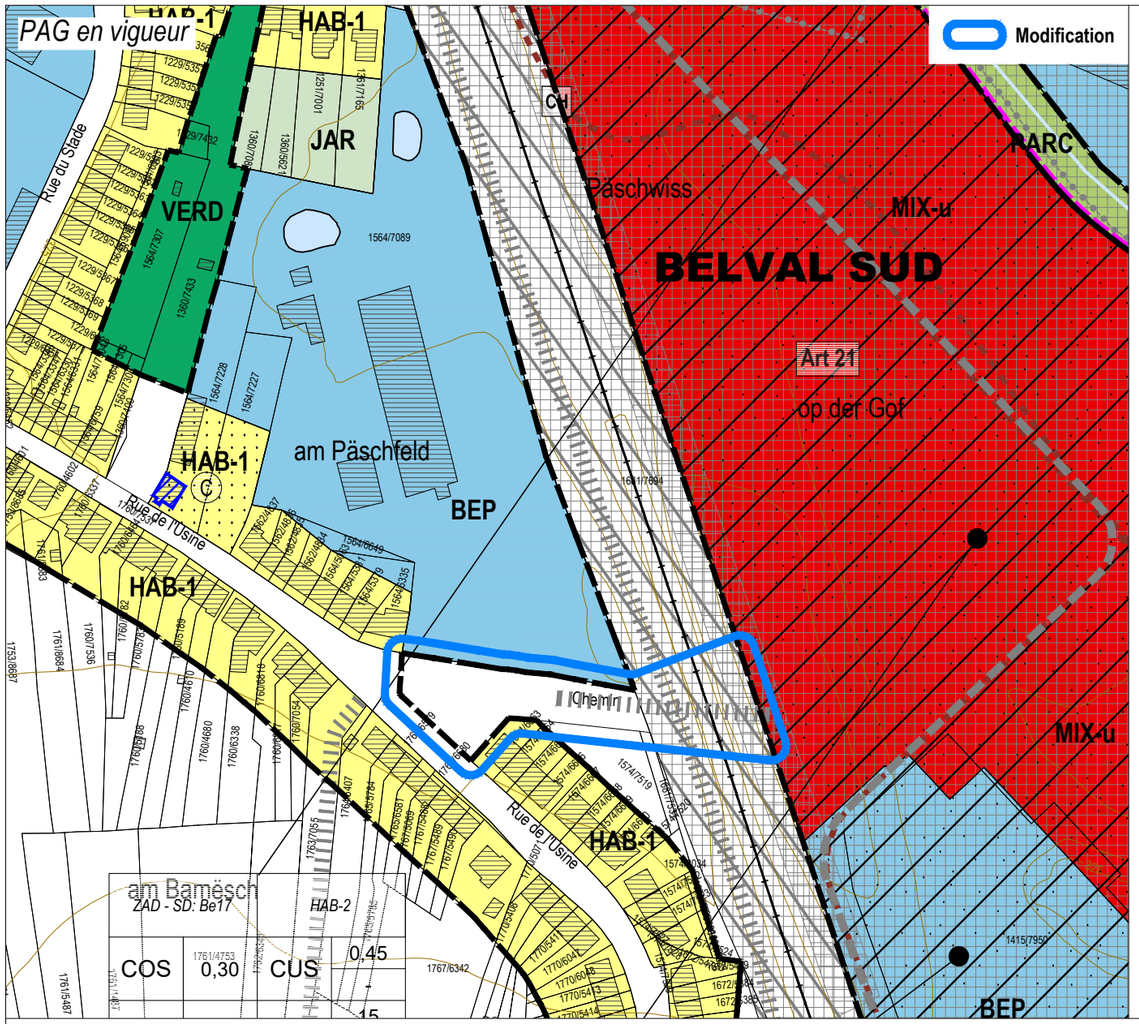

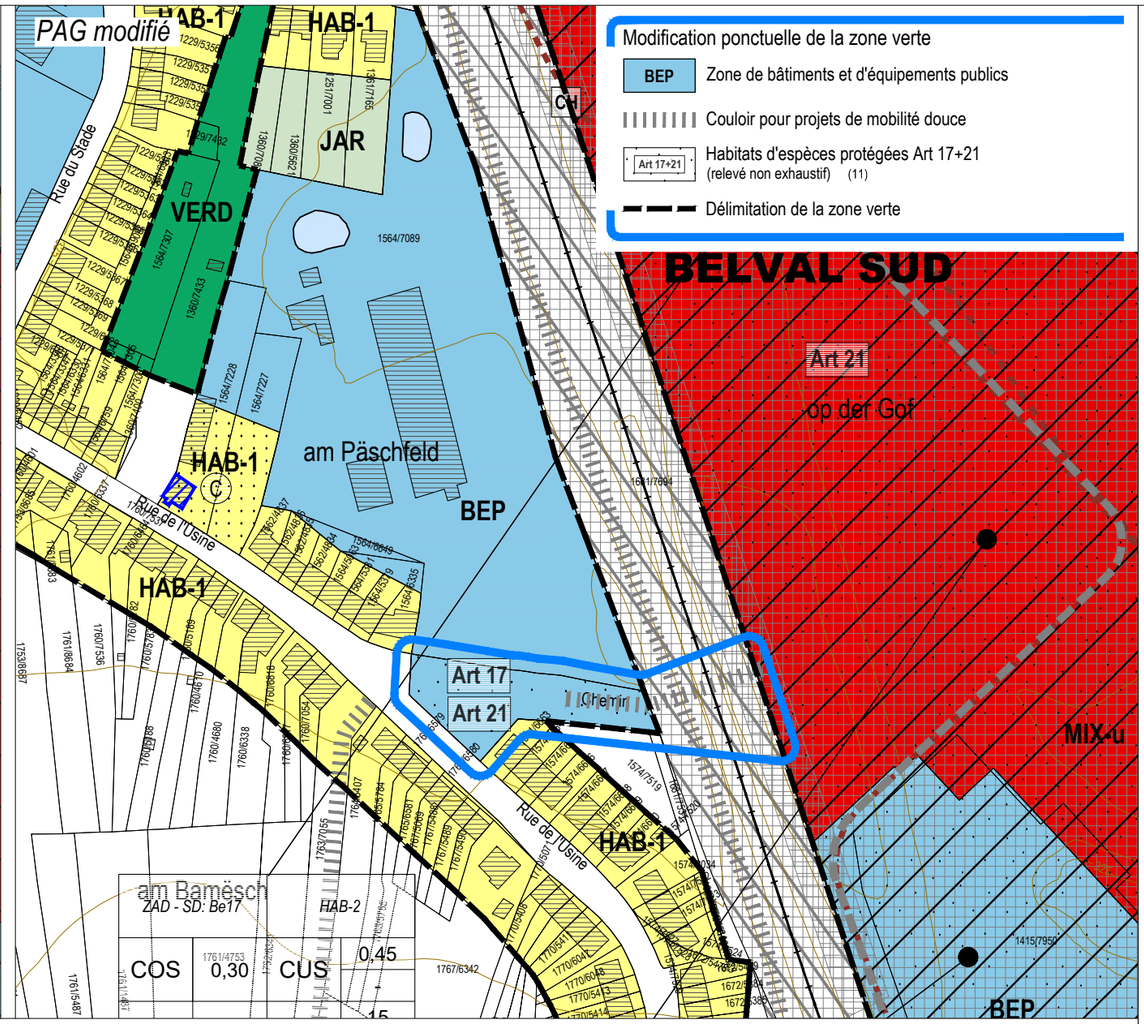

Légende du PAG en vigueur

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation de la zone verte
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 — Zone d'habitation 1
- HAB-2 — Zone d'habitation 2
- HAB-2-s — Zone d'habitation 2 destinée à des logements pour séniors
- MIX-u — Zone mixte urbaine
- MIX-v — Zone mixte villageoise
- BEP — Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-pa — Zone de bâtiments et d'équipements publics - pavillon
- GARE — Zone de gares ferroviaires et routières
- REC-ep — Zone de sport et de loisir - espace public
- REC-dc — Zone de sport et de loisir - dressage pour chien
- ECO-c1 — Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r — Zone d'activités économiques régionale
- ECO-n — Zone d'activités économiques nationale
- COM — Zone commerciale
- SPEC-w — Zone spéciale - WSA
- SPEC-c — Zone spéciale - centre de formation
- SPEC-d — Zone spéciale - dépôt
- SPEC-P+R — Zone spéciale - parc et ride
- SPEC-v — Zone spéciale - dépôt pour anciens véhicules
- SPEC-t — Zone spéciale - entreprise de transport
- SPEC-s — Zone spéciale - Sotel
- JAR — Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Limite de la commune
- Limite d'état

Zone verte

- AGR — Zone agricole
- FOR — Zone forestière (3)
- PARC — Zone de parc public
- VERD — Zone de verdure

Zones superposées

- 5 — PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP — Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - EN — Servitude "urbanisation - élément naturel"
  - CE — Servitude "urbanisation - cous d'eau"
  - CV — Servitude "urbanisation - coulée verte"
  - CH — Servitude "urbanisation - chiroptère"
  - R — Servitude "urbanisation - rétention"
  - AB — Servitude "urbanisation - anti-bruit"
  - ST — Servitude "urbanisation - aire de stockage"
  - BO — Servitude "urbanisation - Belval-Ouest"
- Zone de bruit ≥ 70dBA (5)
- Secteur et élément protégés de type "environnement construit"
  - Bâtiment protégé (4)
  - Gabarit protégé (4)
  - Alignement protégé (4)
  - Élément protégé Belval (4)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- Couloir pour projets routiers et transports en commun (14)
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de conduite SES
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées (15)
- Zone de risques d'éboulements miniers (13)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - Zone industrielle à caractère national "Haneboesch" à Differdange / Sanem (6)
  - Plans directeurs sectoriels, projet 2018
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (10)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - RGD (7) (Zone centrale / zone tampon)
  - Zone protégée d'intérêt national - DIG (8) (Zone centrale / zone tampon)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitats (9)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection oiseaux (9)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Art 17+21 — Habitats d'espèces protégées Art 17+21 (relevé non exhaustif) (11)
- Lignes ferroviaires (3)
- Circulation et stationnement
- Tracé réservé aux transports en commun - BHNS, Bus, tram et autres
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (12)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- PC — Pistes cyclables nationales existantes / projetées

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018*
Territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: © Ville d'Esch-sur-Alzette ● Service Géomatique
(2) *Mise à jour, AC Sanem et Z+B*
(3) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008*
les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
(4) *Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 28 janvier 2014*
(5) *MDDI - Environnement; Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)*
(6) *Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités »*
(7) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017*
ZPIN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)
(8) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017*
ZPIN à déclarer / Zones proposées par le 2ième Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017"
(9) *MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015*
(10) *Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - No 35 du 19 mai 2009), complété par le Service des Sites et Monuments Nationaux, état du 10 janvier 2018*
(11) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(12) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 13.10.2015*
(13) *ITM, 07.02.2018*
(14) *Schroeder & Associés, projets état 05.02.2018*

Plan 1

échelle 1:2.500

septembre 2024

N

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T+352 33 02 04
F+352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

Modification ponctuelle du PAG

"Belval-Sud passerelle / Rue de l'Usine" à Belvaux

Comparaison: PAG en vigueur et PAG modifié

GEMENG SUESSEM